

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20181220\_1 du 20 décembre 2018**

Direction des Finances

---

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 14 décembre 2018, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Paul SACHOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 7

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à David GUILLEMAN

Adrienne DEGRANGE pouvoir à Hubert BLAIN

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Georges TRANCHARD

Blandine BOUNIOL pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christine CHALAND

Raphael PERRICHON pouvoir à Joëlle SECHAUD

Alain GODARD pouvoir à Damien BERTAUD

### **Objet : Attribution de crédits non affectés**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 11/12/2018

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2018, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 213 Article 6574	Secteur pédagogique - Crédits culturels

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
École maternelle Revoyet	Crédits culturels - 48 enfants	321,60
École maternelle Célestins	Crédits culturels – 50 enfants	335,00
École maternelle Le Golf	Crédits culturels - 62 enfants	415,40
École maternelle Ampère	Crédits culturels – 97 enfants	472,39
École élémentaire Le Golf	Crédits culturels - 191 enfants	1 279,70
École primaire Glacière	Crédits culturels - 212 enfants	1 420,40
École primaire Ampère	Crédits culturels - 234 enfants	1 567,80
École primaire La Saulaie	Crédits culturels - 145 enfants	971,50
École primaire Jean Macé	Crédits culturels - 380 enfants	2 546,00
École primaire Marie Curie	Crédits culturels - 270 enfants	1 809,00
École primaire Jean de la Fontaine	Crédits culturels - 288 enfants	1 929,60
École primaire Jules Ferry	Crédits culturels - 425 enfants	2 847,50
	<b>TOTAL</b>	<b>15 915,89 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>	
65 422 6574	Dispositif Ville, Vie, Vacances	
<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
ACSO	Journées sportives Vacances Toussaint Noël 2018	630,00
	<b>TOTAL</b>	<b>630,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>	
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport – soutien aux clubs	
<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
CASCOL Athlétisme	Aide à l'organisation du Cross-Country « Prix de la Ville d'Oullins » le 11 novembre Parc de la Bachasse à Oullins.	500,00
Francs Joueurs Oullinois F.J.O.	Aide à l'organisation des concours de boules « Des Amis » et « Grand Prix de la Ville d'Oullins » les 17 et 18 novembre 2018 à Oullins	600,00

O.S.F.B. Oullins Ste Foy Basket	Aide à la participation des équipes U15 et U18 au championnat de France Jeunes de Basket au cours de la saison sportive 2017-2018	400,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00 €</b>

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE	
Fonction 422 Article 6574	Projet Fonds d'Initiatives Locales	
DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO – Conseil citoyen	Fonctionnement du Conseil citoyen	400,00
Alliade Habitat – So Coloc	Journée portes ouvertes	300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>700,00 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

**APPROUVE** l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 18 745,89 € (dix-huit mille sept cent quarante-cinq euros et 89 centimes).

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2018, au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le :	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Le Maire, Clotilde POUZERGUE	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille dix huit, le vingt décembre**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**Clotilde POUZERGUE**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*